



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 14 février 2022

Les premières briques se posent

Edito
S. Creachp.1

Budget primitif
S. Creachp.2/3

Installation du Haut Conseil
Breton pour le Climat (HCBC)
N. Saoutip.3

Coopérer pour fédérer l'écosys-
tème breton de la cyber sécuri-
té
R. Le Nezetp.4

Contrat de Plan Etat Région
2021/2027 (CPEP)
G. Urvoasp.5

Une délégation CESER partiel-
lement renouvelée
.....p.6



EDITO de
Stéphane CREACH
Responsable du
Groupe C.G.T.
du CESER

D'aucuns diront qu'après avoir titré l'édito du Rapid'Info « spécial CESER » du mois de décembre « les fondations sont posées, reste à monter l'ouvrage », le rédacteur de ce propos aspire à entrer dans une profession du bâtiment, il n'en est rien.

Cette session du CESER est entrée effectivement « dans le dur » comme l'on dit, en passant aux travaux pratiques.

Pour aller vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne, il est nécessaire de faire des choix et force est de constater que, même imparfaits, ceux qui sont pris dans notre région sont d'une certaine audace quand on voit ce qui se passe ailleurs ou ce qui se débat dans cette campagne présidentielle et législative à suivre.

Budget primitif 2022, budget « vert », installation d'un Haut Conseil pour le Climat, fonds européens, cyber sécurité, campus des métiers et des qualifications numérique/photonique et bâtiment durable, CPER...

Concernant ce dernier, il est important de se reporter à l'avis du CESER qui est trop long de résumer ici, mais, si la signature de ce Contrat de Plan Etat/Région va se faire dans les prochaines semaines, il est à mesurer sur ce qui est « sanctuarisé » et il faut aussi mettre en évidence que le « gros sujet » des mobilités n'est pas dans ce contrat par refus de l'Etat. 2022 devient dès lors une année particulièrement importante sur cette question puisqu'un avenant sur ce sujet est prévu pour 2023. Sans se mentir, il s'agit bien évidemment du ferroviaire, mais aussi des autres modes garantissant la mobilité, dont celle du quotidien.

La CGT a de nouveau mis « les pieds dans le plat » et les a « bien remués » ! Certainement pas en injonction mais en force de proposition et d'appui sur les avis du CESER et parfois en critique quand cela semblait nécessaire. Le fil conducteur des interventions de la CGT a été

de remettre au cœur des fondamentaux quoi ? Le travail.

Tout part de là et tout y retourne. Qui produit les richesses, à qui elles reviennent ? Se poser la question comme la poser dans la deuxième assemblée de Bretagne, c'est bien évidemment en faire un sujet à part entière.

Quand toute la CGT porte la revendication de la conditionnalité des aides publiques injectées dans l'économie, le CESER de Bretagne avance déjà sur « l'éco-socio-conditionnalité » des aides publiques du Conseil Régional qui le reprend à son compte.

C'est fait !

La région Bretagne va officialiser ce que la délégation CGT du CESER porte depuis des années. Cette notion a été aussi partagée par d'autres acteurs comme des associations environnementales, mais oui, le pas est franchi.

C'est une brique. Le budget « vert » en est une autre, la nouvelle contractualisation une autre encore, ...

Une chose est par contre à mettre en évidence : les moyens financiers.

La région Bretagne, de par le système actuel des financements des collectivités territoriales, a un budget que très légèrement supérieur à la métropole Rennaise par exemple. Elle doit cependant transporter tous les enfants allant à l'école comme entretenir les bâtiments des lycées, pour ne prendre que cet exemple. Les recettes d'une région reposent sur une fraction de TVA, de la CVAE (ancienne taxe professionnelle) et sur un pourcentage lié à la consommation de carburants, via la TICPE.

C'est obsolète et idiot !

Une grande question se pose en France : une vraie réforme de la fiscalité !

Pour paraphraser une tirade du fameux film « la folie des grandeurs » : « il est l'or de se réveiller. »

Rennes, le 15 février 2022

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la
publication :
Alain LE CORRE
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0723 S 07992
Bimensuel - 0,15€



Le budget 2022 est effectivement le premier de la nouvelle mandature et le Président du Conseil Régional précise dès lors que ce budget traduit les priorités politiques du projet de mandat.

C'est donc au prisme de 3 grandes orientations qu'il faille lire ce dernier. Ainsi « *bien vivre partout en Bretagne* », pour « *plus d'emploi et moins de carbone* » dans une volonté affichée « *de plus de Bretagne* » sont les axes qui forment cette colonne vertébrale dans un budget innovant par le déploiement, sur une vingtaine de programmes, d'une analyse de la dépense publique au regard des enjeux du climat.

C'est une première étape d'une approche plus globale d'évaluation de l'impact environnemental des politiques publiques conformément aux orientations stratégiques dans le cadre de la Breizh Cop, du rapport climat de décembre 2021 et, ainsi, cette démarche devra permettre :

- D'évaluer et améliorer l'impact environnemental des politiques régionales grâce à des outils de pilotage croisant les objectifs du plan de transition et du budget ;
- De promouvoir la transparence, « mesurer » la part du budget régional consacré aux transitions ;
- De contribuer à l'élaboration de politiques respectueuses de l'environnement et apportant un nouveau critère d'aide à la décision pour construire la stratégie budgétaire annuelle et pluriannuelle ;
- De continuer, pour la région, à bénéficier des conditions favorables « réservées » aux collectivités engagées dans les transitions dans une logique de démarches « d'investissements socialement responsables ».

L'avis du CESER souligne que ce budget, en augmentation, est réaliste et qu'il continue de soutenir l'investissement malgré un léger recul. En matière d'investissement, la CGT continue de marteler que c'est dans l'investissement humain que se niche aussi la chance d'une possible réussite de sauvetage de la planète bleue.

Ce budget « vert » s'inscrit dès lors dans une démarche régionale qui devrait, pour la CGT, permettre une meilleure réponse aux besoins sociaux dans un pays, triste champion des inégalités sociales, et, où encore, à tous les niveaux, la question du prix du travail, donc des salaires, reste un sujet tabou.

C'est aussi le cas dans notre région dont la moyenne des salaires est la plus basse de France puisque tirée vers le bas notamment du fait de la faible rémunération des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Métiers qui cumulent un autre record : celui des conditions de travail pénibles avec un taux de TMS « qui crève les écrans. »

C'est pour cela que la CGT avance encore plus fortement -dans son plan de rupture- sur une nouvelle orientation économique puisque la formule mathématique est simple : conjuguer développement économique, urgence sociale et urgence environnementale n'est pas une équation à 3 inconnues mais à 3 notions fondamentales imbriquées les unes avec les autres.

Faire croire aujourd'hui, que « la fracture sociale » serait un scénario d'un vieux film rangé dans les tiroirs de l'histoire d'un vieux cinéma de quartier, c'est être aveugle sur les disparités de notre société qui repose sur un système à bout de souffle et où le principal relais de croissance est l'utilisation de l'argent public sans contreparties. Ainsi, pour les tenants du néolibéralisme, la planète doit être un espace unique pour la circulation des capitaux.

De ce point de vue, la CGT ne peut que souligner la logique de condition-

ner les aides publiques en Bretagne sous l'objectif de l'éco-socio-conditionnalité qui est une voie sociale et solidaire à plébisciter pour que le cadre qui nous est proposé fasse humanité sur une planète à protéger.

C'est dans cet état d'esprit que la CGT votera l'avis du CESER tout en précisant que la Bretagne n'a aucun intérêt à se refermer sur elle-même, qu'à toujours vouloir la différenciation comme un unique vecteur politique, c'est éviter de préciser les singularités d'un territoire qui a besoin de convergences nationales dans un socle républicain.

La fin de l'année prochaine sera celle des dix ans d'une « crise » qui a donné lieu à un détournement historique symbolique autour de ce qui a été nommé la lutte « des bonnets rouges ».

Pour la CGT, rien ne dit que les leçons ont été tirées de ce moment qui pour certains a été mené pour "libérer les énergies". En d'autres termes, pour s'affranchir des droits et devoirs dans une société organisée.

Pour la CGT, la première des priorités, c'est de respecter les femmes et les hommes qui travaillent et qui savent comment développer, assurer la pérennité de leurs activités et de leur savoir-faire collectif. Il est de ce fait aujourd'hui, plus qu'hier encore, de ne pas occulter les vrais problèmes sur cette question du travail et de sa valorisation qui doit être au cœur des préoccupations politiques.

Or, on ne peut pas dire que dans certaines situations d'accaparement politique, laisser à des individus peu respectueux des concentrations excessives du pouvoir ou de certaines de ses représentations ne conduiraient pas à la rupture d'une crise démocratique. La période actuelle du débat politique en est une cinglante démonstration.

C'est pourquoi dans cette période où tout est bon pour renchérir sur la re-

mise en cause d'une société démocratique et libre, empreinte de chances égales et de paix, il est à noter que l'exercice proposé à notre session est à souligner, par son audace, c'est certain. La CGT rappelle que le Conseil Régional a saisi le CESER sur 2 thématiques qui sont de réel intérêt mais différentes. Une saisine l'est sur un ou des indicateurs pouvant mesurer "le bien être" en Bretagne, l'autre l'est sur l'organisation d'une démocratie renouvelée permettant "la proximité citoyenne", y compris en trouvant un trait d'union avec le CESER.

Pour conclure, en portant un regard national qui de fait est local, il est relativement "amusant" de remarquer, pour faire le lien avec les précédents propos que, pour les fervents suppor-

ters "du marché sans frontières", la souveraineté est une contrainte dès qu'il s'agit de droits sociaux pour les travailleuses et travailleurs alors que, du même élan, ils ou elles convoquent ce terme en pure protection quand il s'agit de faire entrer dans leur trésorerie de l'argent public.

Nous ne savons que trop que le nationalisme est une véritable arme de dérèglementation, c'est pourquoi la CGT insiste dans cette phase de débat qui est au centre de nombreux rendez-vous actuels à se méfier du simplisme qui peut confisquer la légitime aspiration d'un peuple à disposer de lui-même. En l'occurrence, la CGT attire de nouveau l'attention quand dans certaines parutions ou autres expressions, la notion de "peuple breton" refait surface.

La CGT estime que "bien-être, liberté et solidarité" forment un triptyque énergisant quand la démocratie est chahutée pour tenter de confisquer sa devise de « liberté, égalité et fraternité ».

L'autre monde ne peut pas être celui d'avant en pire ! C'est celui d'aujourd'hui et de demain avec des chances équitablement réparties. C'est pourquoi la conclusion du bordereau du Conseil Régional mettant en avant le caractère pionnier du travail sur le budget "vert" aurait encore un autre sens pionnier quand le social aura trouvé le même écho d'une politique publique au service de la biodiversité dans tout son spectre.

Installation du Haut Conseil Breton pour le Climat

Intervention de Nadine SAOUTI



La CGT reconnaît et soutient la démarche de la région Bretagne en matière climatique, démarche qui se veut ambitieuse en adoptant, en décembre 2021, sa stratégie climatique intitulée « *La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique* » et, en procédant aujourd'hui, à la création et à l'installation du Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC), instance consultative et contributive sur les questions du climat et des enjeux régionaux au regard du changement climatique.

Face à ces questions complexes, le HCBC contribuera, par ses avis consultatifs, à éclairer le Conseil Régional sur la pertinence de ses politiques publiques régionales.

Les effets du changement climatique sont aujourd'hui bien visibles et incontestables pour ne citer que la progression de la température moyenne planétaire, l'accélération du taux d'élévation marin, la progression de l'acidité des eaux superficielles des océans, l'évolution à la hausse, de manière significative, du nombre de

journées estivales et la perturbation des grands équilibres écologiques.

Ce Haut Conseil Breton pour le Climat acte la nécessité d'une complémentarité de la démarche scientifique et de l'expression de la société civile organisée afin d'accompagner au mieux la Bretagne face au choc climatique et ses inéluctables conséquences sociales et économiques.

La CGT attire l'attention sur la place qui sera réservée au sein du HCBC à la parole des jeunes générations, plus soucieuses de réelles informations, fièrement concernées et bien plus promptes à se mobiliser sur ces enjeux et à être force de propositions.

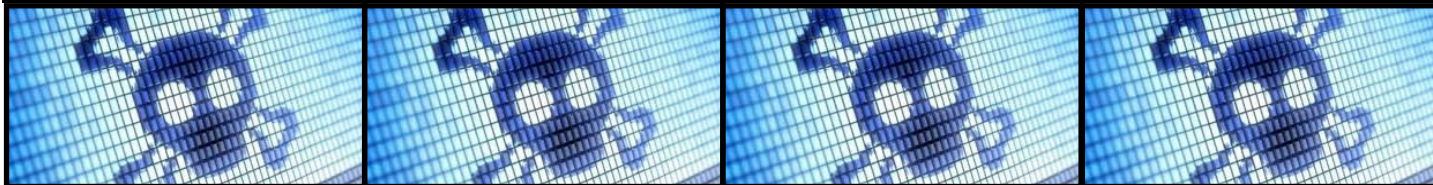
La CGT apprécie, dans la composition du HCBC, la démarche de collaborative entre les sciences de la nature et les sciences humaines et sociales et note aussi les temps d'informations et d'échanges prévus avec le CESER.

La CGT espère que le HCBC, au-delà d'une volonté affichée, aura les moyens de travailler en commun avec

un maximum d'acteurs du mouvement social et économique qui cherchent à construire un projet alternatif et viable à long terme.

« *Les moyens seront-ils suffisants pour répondre aux missions ambitieuses de l'instance ?* ». De fait, le CESER s'interroge. La CGT tout autant. Nous notons une disproportion notable entre la charge de travail pressentie et la taille de l'équipe de professionnels prévue pour mener à bien les missions du HCBC : un.e chargé.e de mission est recruté.e durant la phase de lancement et un second ETP est envisagé courant 2022. Quant au statut bénévole des membres du Haut Conseil et au budget annuel de fonctionnement estimé à 50 000 €, sans être grand clerc, nous pensons que la Région sera amenée à revoir très vite ce fonctionnement. Il en va du respect des engagements du Haut Conseil Breton pour le Climat.

La CGT approuve l'avis du CESER et sera vigilante sur les suites que le Conseil Régional entendra donner aux propositions du HCBC.



La CGT partage l'avis du CESER sur ce dossier du Conseil régional. La cyber sécurité est un enjeu majeur de souveraineté numérique en France et en Europe. La crise sanitaire aura révélé un constat : celui de la dépendance de notre économie au numérique, avec une accélération de la transition numérique et la généralisation du télétravail, de l'E-commerce ou du développement de la visioconférence, une accélération de la digitalisation des entreprises pour rester en contact avec leurs clients, et en même temps une croissance des cybers attaques.

Dès 2013, le Pacte d'Avenir pour la Bretagne fait de la cyber sécurité une priorité stratégique pour notre région, la positionnant comme un acteur pionnier sur cette filière émergente, capitalisant sur les fondamentaux de la Défense et des savoirs - faire télécom et numérique. On peut aussi remarquer que cette volonté de « montée en puissance » est à mettre en corrélation avec une restructuration des secteurs cités auparavant en forme de « compensation ».

La CGT souligne l'importance des mots et notamment en plaçant la coopération avant la compétition. Avec une filière ayant un taux de croissance annuel de 10 à 13% au niveau national, la Bretagne et ses 160 entreprises, représentant environ 25% de ces emplois en France, a tout intérêt à se renforcer en coopérant pour fédérer l'écosystème breton.

La stratégie de l'Etat est très ambitieuse, et place le Conseil Régional dans une dynamique en s'appuyant notamment sur le Pôle d'excellence Cyber, afin de faire de la Bretagne un territoire de confiance numérique. Les moyens pour atteindre ces objectifs sont importants, 1 milliard d'euros, dont 720 millions de financements publics, sont appuyés par la création d'un Campus Cyber Territorial.

La CGT partage l'avis du CESER sur l'accompagnement des PME, sur l'intérêt de former, de disposer d'une offre de recherche en adéquation avec les besoins, de disposer de produits et de services de confiance, et développer les coopérations.

Il est important de rappeler une exigence concernant les financements publics, ceux-ci doivent être soumis à des critères d'éco-socio-conditionnalité. Dans cette logique, une question semble centrale : la place des femmes et la mixité dans cette filière. Le cercle des femmes de la cyber sécurité (CEFCYS) estime qu'en France, en 2021, sur 6000 postes ouverts, seuls 1000 ont été pourvus. Dans un contexte de pénurie de candidats, la féminisation est une opportunité indéniable.

Les institutions ont également un rôle à jouer car elles ont le pouvoir d'imposer légalement aux entreprises une obligation de féminisation en s'appuyant sur l'égalité professionnelle, sur la promotion de la mixité dans les

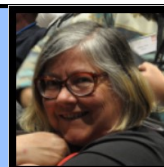
conseils d'administration ou la publication annuelle d'un index de l'égalité professionnelle pour les entreprises de plus de 50 salariés. L'absence des femmes dans le monde digital n'est pas une question de fatalité. Il est important de mettre en place des leviers pour permettre un réel changement de mentalité et penser déjà à la prochaine génération.

La filière ne doit pas s'enfermer dans une affaire de spécialistes ou d'experts, la démocratie et le débat public sont également une exigence de la gouvernance de cette filière et son animation au niveau des territoires.

A travers la situation de NOKIA, à Lannion, on mesure bien les écarts que la filière peut rencontrer quand un donneur d'ordre national, voire international, revoit sa stratégie en se moquant de là où il est implanté. La question de l'emploi et notamment de la gestion territoriale des emplois et des compétences dans une filière avec des métiers, dit là aussi en tension, se voit aussi poser la question de l'anticipation et de la formation/reconversion des salariés.

La confiance fait également partie des enjeux de l'écosystème breton, avec une transparence sociale et démocratique, afin, comme l'a souligné le CESER, de garantir l'attractivité des métiers, via la formation et la transformation de certains emplois.





Comme la CGT l'a rappelé dans son intervention sur le CPER lors de la session d'octobre 2021, le Contrat de Plan Etat Région aurait pu changer de braquet pour répondre aux besoins sociaux et économiques qui se font de plus en plus prégnants.

La CGT, avec le CESER, et comme l'indique le Président du Conseil Régional, note que ce CPER permet surtout de « sanctuariser » un financement pluriannuel pour le développement de la Bretagne.

Pour la CGT, ce plan reste notoirement insuffisant.

Les territoires font état d'énormes attentes pour s'engager dans la transition écologique, pour développer des filières fortes, augmenter les formations. La CGT, par ailleurs, ne cesse de porter la réindustrialisation des territoires comme facteur premier de richesse. Le CPER était l'occasion de créer cette dynamique et permettre de construire un plan d'avenir assurant aux habitantes et habitants de Bretagne un accès égal à l'emploi, à un salaire permettant de vivre normalement, à des services de santé proches de chez eux, à une eau de qualité, à un logement durable, à des moyens de transports respectant la transition écologique, ...

Les richesses produites sur le territoire sont le facteur de développement du territoire mais surtout ces richesses sont bien le produit d'une intervention humaine.

L'Etat continue cependant à se désengager alors qu'il doit être l'aménageur solidaire du territoire et répondre aux grands enjeux pour la Bretagne comme pour l'ensemble des collectivités de France. La place renouvelée et renforcée des services publics, adossée aux politiques territoriales, seule à même de maintenir l'activité

en tout point de notre région manque cruellement.

La CGT porte inlassablement des propositions alternatives pour mettre des moyens dans une nouvelle économie répondant aux besoins sociaux, pour définir un plan de rupture dont elle porte le concept. La situation globale nécessite le courage de faire face aux difficultés et aux défis en prenant le risque de faire autrement et surtout de ne pas se contenter de poursuivre une politique de saupoudrage qui laisse tant de monde sur le bord du chemin. Le saupoudrage pour certains et l'arrosage pour d'autres et souvent là où « l'herbe est déjà verte. »

C'est aussi pour cela que la CGT réclame, avec le CESER, la mise en place et le suivi de critères d'éco-socio - conditionnalité pour l'ensemble des aides publiques. Cette démarche changera la donne au départ mais sera plus efficace pour toutes et tous sur le long terme. Il s'agit de replacer le travail, sa finalité et sa rémunération au centre de toutes les décisions stratégiques.

Ces critères iraient dans le sens d'un objectif d'emplois durables et de qualité pour toutes et tous qui aurait dû faire partie de ce CPER et pas seulement évoqué dans l'enjeu pour l'emploi des femmes.

Comme le CESER, la CGT trouve ainsi que le volet insertion emploi formation, intégré dans le défi de la cohésion sociale, est bien maigre au regard des enjeux.

L'emploi n'apparaît pas comme un enjeu du défi du développement économique et social, qui ne comprend aucun engagement non plus sur les autres secteurs d'activités que l'ESRI. Rien sur les filières industrielles alors que le plan de relance visait la souveraineté industrielle et la relocalisation

d'activités au service de l'emploi.

La dimension maritime de la Bretagne apparaît enfin dans ce CPER, associée à des engagements financiers, mais reste peu détaillée. La CGT, avec le CESER, attend aussi sur ce dossier un processus plus précis de planification, de suivi et de révision sur ces sujets évolutifs et stratégiques pour la Bretagne et la relance des travaux dans le cadre de la gouvernance maritime régionale partie prenante de la stratégie nationale.

La CGT défendra particulièrement le développement d'activités industrielles autour du maritime et donc à la préservation des lieux de production possibles en bordure côtière avec le souci permanent d'une coexistence intelligente avec l'ensemble des acteurs.

Le CGT espère que le comité régional de suivi, qui figurait déjà dans le CPER 2015-2020, mais qui n'a jamais été convoqué au cours de la période de référence, sera effectivement mis en œuvre pour cette nouvelle programmation. La CGT y prendra toute sa place, puisqu'elle en fait partie désormais, c'est en tous les cas sa lecture du contrat.

Enfin, le dossier mobilité si essentiel, fera partie d'un avenant ultérieur. 2022 devient dès lors une année de fortes négociations pour parvenir à des avancées notables. La CGT attend beaucoup sur les engagements financiers qui permettront la réalisation des programmes nécessaires sur le ferroviaire bien sûr, en le reliant au maritime, l'aérien, mais aussi le routier qui devra se transformer.

Une délégation CESER partiellement renouvelée

Après la démission de **Florence Prigent** et d'**Olivier Capy** pour des raisons personnelle et professionnelle, la délégation CGT du CESER accueille deux nouveaux membres qui viennent tous les deux du Finistère.

Il s'agit de **Julie Massieu** du secteur de la santé qui remplace Olivier en commission « économie et innovation » et **Michel Francomme** de la métallurgie qui remplace Florence dans la commission « formation, emploi et éducation ».

Bienvenue à nos 2 camarades et merci encore à ceux qui ont quitté ce mandat.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis **La Région** puis **Le CESER** puis **Avis**

À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis **CESER** puis **Les avis du CESER**

**Militants,
adhérents,
ensemble
soyons
solidaires**

Depuis plus de 30 ans,
la Macif protège
l'activité syndicale

partenariat@macif.fr



MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.